

Conseil Municipal
Séance publique 07/10/24

/ Délibération DEL24_10_07_6

JEUNESSE. Autorisation à solliciter des subventions pour l'année 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 33

Date de la convocation 01/10/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Madame Aude LONG

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Madame Patricia OUVARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Monsieur Lanouar SGHAIER **donne pouvoir** à Madame Aude LONG, Madame Véronique CALLUT **donne pouvoir** à Monsieur Pierre-Alain MILLET, Monsieur Nicolas PORRET **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame Monia BENAÏSSA **donne pouvoir** à Madame SOUAD OUASMI, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir** à Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir** à Madame Samira MESBAHI, Monsieur Karim SEGHIER **donne pouvoir** à Monsieur Djilannie BENMABROUK, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

Conformément au projet éducatif local inscrit au contrat communal vénissien, la direction sports, jeunesse et familles (DSJF) met en place, chaque année, des actions en direction des jeunes de Vénissieux par le biais de plusieurs secteurs :

- le secteur jeunes majeurs (16-25 ans) regroupant plusieurs pôles (le bureau information jeunesse, le programme européen jeunesse, coopération et échanges internationaux, le label «jeunes et aussi citoyens») dont les missions sont l'accueil des jeunes, l'orientation, l'information, l'intervention dans les collèges et lycées ainsi que l'accès des jeunes à une citoyenneté active,

- le secteur transversal des «animations à thèmes» qui a pour objectif la mise en œuvre de manifestations festives ou de loisirs ainsi que d'actions d'information ou de citoyenneté impliquant différents services de la ville,

- le secteur familles avec la maison de quartier Darnaise pour ses actions envers les familles,

- le secteur équipements polyvalents jeunes (EPJ / 11-17 ans) qui propose des animations de proximité visant à développer l'autonomie des jeunes, à favoriser leur réussite scolaire et leur insertion sociale,
- le secteur chantiers jeunes locaux, dispositif d'intégration professionnelle, d'accompagnement de projets et d'aide aux loisirs et aux projets en direction des 16-25 ans,
- le secteur sport proposant des animations et projets en direction des habitants.

La DSJF participe également au développement local de la vie de quartier et à la territorialisation de l'intervention municipale en direction de la jeunesse. Dans ce cadre, diverses opérations sont menées: accueil, ateliers, stages, animations, formations, festivals, fêtes de quartier, débats, séjours, chantiers, expositions, semaines et journées thématiques, accompagnements individuels et de projets...

Pour participer à leur financement, je vous propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires concernés : Etat (toutes les directions déconcentrées), Direction Régionale Académique de la Jeunesse à l'engagement et aux Sports, Métropole, Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales Rhône ou Nationale, bailleurs sociaux, Fonds Social Européen, Centre Régional Information Jeunesse ainsi que tout organisme susceptible de subventionner les actions mises en place.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant les actions déclinées dans le projet éducatif local au titre de l'année 2025.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur KHAMLA, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- M'autoriser, ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter pour la réalisation des actions prévues par les services municipaux concernés, les subventions les plus larges auprès des partenaires cités ci-dessus ;
- Dire que le montant des recettes allouées sera imputé en temps opportun au budget de l'exercice courant au chapitre 74 : dotations, subventions et participations, aux articles et codes fonctionnels concernés.

Par délégation du Maire,

La secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Madame Aude LONG